

Rapport AGE ANIMT du 02/12/17

Présents :

Internes : GOMAJEE Harry, COUDERT Cassandre, BROUSSE Joana, SAMUEL Camille, FRANZ Fanny, BLEUNVEN Pol, MASAMUNA Johan, BEN LAHOSSINE Maxime, BOGEY Alice, VIDOU Romain, TOMAS Hélène, CHORON Guillaume, TEULADE Nicolas, OTHENIN Jérôme, CAURAT Paul, VERMAERE Clémentine, REYDELLET Antoine, BOU ABOUD Bassam, FIQUEMONT Alizée, DAMBO Marie, BASCHET Camille, ZAVIDOQUE Laurent

Bienfaiteurs : ROGALEV Leonid, DALLE Edouard, PETE-BONNETON Charlotte, BONJOUR Thierry, SOULAT Jean-Marc

Procurations :

PONSIN Alexandre, JARRY Benoit, ARAUJO Olivier, BATTAIL Thibault, GELEZ Stephan, ROLLAND Nicolas, DESCAMPS Emmanuel, BRISSAUD Marie, LOINTIER Odile, BELLUS Floriane, CROSSON du CORMIER Yves, WEI Kevin, WHITE Mathilde, ROUPERAS Françoise, BOIVIN Manon, EDMOND Laurence, ISSANY Lamia, CHAIGNEAU Justine, BOSSUT Romain, BECOURT Marion

AVANT PROPOS

Rappel sur les statuts et missions de l'ANIMT et du bilan financier positif de l'association.

Discussion sur le fait que l'association est basée sur la loi 1901 et ne doit donc pas tirer de bénéfices. Les fonds actuellement détenus par l'ANIMT doivent donc être utilisés +++

Vote pour un remboursement des frais de déplacement à hauteur de 200 € maximum au lieu des 100 € initialement prévus.

Discussion aussi sur le fait que notre association a plus de force qu'on ne le soupçonne car elle représente la génération future. Dans cette optique, pour avoir plus d'impact la meilleure option pour les relations avec les autres instances est de garder un président.

MODIFICATIONS DES STATUTS :

Mise en place de 5 groupes de travail qui ont étudié les statuts actuels de l'association et aussi les propositions préliminaires établies avant l'AGE.

Article III : la première phrase "L'Association est indépendante de tout parti politique, syndicat, religion." à déplacer dans l'article I.

Article IV :

- Remplacer la mention internes par étudiants du troisième cycle car la phase de consolidation de l'internat risque de faire changer le nom d'interne à une autre appellation non connue actuellement.
- Les membres bienfaiteurs doivent être en cours ou avoir validé leur formation en médecine du travail.
- Concernant les externes : possibilité des les inviter aux RNP, à voir en dehors des statuts.

Article VI : mettre les conditions de radiation dans le règlement intérieur plutôt que dans les statuts pour plus de simplicité de radiation si cela s'avère nécessaire.

Article IX :

- Membres du bureau : 1 Président, 2 Vice-Présidents sans rôle défini, 1 Trésorier et 1 Secrétaire
- Si démission d'un ou plusieurs membres du CA, le remplacement peut se faire sur décision du CA et non par une AGE systématique. On garde le délai maximum de 4 mois pour organiser cette AGE, mais cela reste un maximum qu'il faut éviter au possible.
- Concernant la proposition de poste de Jeune Médecin dans le CA : majorité de votes contre. Un jeune médecin pourra être convié aux réunions par invitation du CA comme auparavant.
- Concernant les chargés de mission : leur rôle est à définir dans le règlement intérieur.
- Concernant les votes électroniques : majorité des votes pour.

Article X : les fonctions des différents membres du bureau sont à définir dans le règlement intérieur.

Article XI : Fréquence minimum des sessions du CA réduite à 1/trimestre.

VOTE DES NOUVEAUX STATUTS

Pour : 24 présents + 21 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

ELECTION DU NOUVEAU CA

Pour : 20 + 22 procurations

Contre : 0

Abstention : 1

PRESIDENT : Bassam BOU ABBOUD

VICE-PRESIDENT : Maxime BEN LAHOSSINE

VICE-PRESIDENT : Johan MASAMUNA

VICE-PRESIDENTE : Alizée FIQUEMONT

TRESORIERE : Joana BROUSSE

VICE-TRESORIERE : Camille SAMUEL

SECRETAIRE : Thibaut HENON

ORGANISATEURS RNP 2018 : Floriane BELLUS, Guillaume CHORON et Nicolas TEULADE
(non votés, pour rappel)

CHARGEE DE MISSION SITE INTERNET : Camille BASCHET

Référents inter-régions (votés uniquement par les internes présents + procurations des régions concernées)

Ile de France : Cassandre COUDERT 4 votes/4

Strasbourg, Nancy, Reims, Besançon, Dijon : Eric HOSSANN 2/2

Rouen Caen Lille Amien : Harry GOMAJEE 9/9

Grenoble Lyon Saint-Etienne Clermond Ferrant : Alice BOGEY 13/13

Angers, Nantes, Brest, Rennes, Centre, Val de Loire : Pol BLEUNVEN 2/2

Aix, Marseille, Nice : aucun interne de ces villes présent.

Bordeaux Poitiers Limoges : Elodie LOEUILLET 6/6

DROM : LA CAVALERIE Mickael (non présent mais décision de ne pas modifier ce référent vu la distance...)

Toulouse Montpellier Nîmes : Jérôme OTHENIN 9/9

Concernant le remboursement des frais de transport pour les personnes présentes à cette AGE, il suffit de se connecter au site de l'ANIMT, d'aller sur mon compte puis dans formations.

Au plaisir de tous vous revoir rapidement que ce soit en vrai ou par skype,

Votre dévoué secrétaire,

Thibaut HENON.